

Organisation du Comité Régional

Préambule : pourquoi un règlement intérieur ?

- Organiser le fonctionnement quotidien de l'association, (accès aux installations, utilisation du matériel, relation entre les membres, etc)
- Définir les règles de vie et disciplinaires.
- Encadrer les activités et actions réalisées en son nom sur l'ensemble de son territoire.

Le règlement intérieur complète les statuts du comité régional et les consignes administratives qui sont actualisées chaque saison.

Le bureau est composé de :

- 1 Président
- 1 ou plusieurs vices président(e)s sur proposition du Président(e) (article 11 des statuts Comité Régional) et sur validation du Conseil d'Administration.
- 1 trésorier général et / ou un trésorier(ère) adjoint(e).
- 1 secrétaire générale et / ou un(e) secrétaire adjoint(e).
- 1 secrétariat partagé pour les formations et compétitions organisées par le Comité Régional.
- Des 5 président(e)s de Comité Départementaux ou de leurs représentant(e)s élus officiellement par les président(e)s des Comités Départementaux.
- Il se réunit au minimum 4 fois par an sur convocation de la présidence du Comité Régional

Composition du Conseil d'Administration :

Le conseil d'administration est composé de 26 membres élus lors d'une Assemblée Générale élective.

<p>Comité régional FSCF Bourgogne-Franche-Comté 20 Rue Mégevand – 25041 Besançon Cedex 03 81 25 28 12 comite-regional@fscf-bfc.fr www.fscf-bfc.fr</p>	<p>Marc LÉCHENNE Président 15 Grande Rue - Courcuire 70150 06 12 63 31 05 présidence@fscf-bfc.fr</p>
---	--

Règlement intérieur

Comité Régional Bourgogne-Franche-Comté de la Fédération Sportive et Culturelle de France

Le Conseil Administration se réunit au moins 3 fois l'an, il est convoqué selon l'article 10 des statuts du Comité Régional.

- Chaque membre du Conseil Administration peut recevoir une délégation pour suivre et accompagner une commission d'activité et / ou d'un groupe de travail.
- Chaque membre du Conseil Administration peut se voir confier la représentation du Comité Régional lors de manifestations régionales, départementales et ou associatives ainsi qu'auprès d'organismes extérieurs, sur demande de la présidence.

L'adoption des délibérations du Comité Régional est soumise au vote, à la demande de la moitié de ses membres.

Le vote s'effectue, soit à main levée, soit à bulletin secret à la demande d'un seul de ses membres.

Le vote à bulletin secret est obligatoire lorsqu'il concerne une ou plusieurs personnes.

La clôture des débats est de droit après l'épuisement de l'ordre du jour. Elle peut intervenir à l'initiative du Président, approuvée par la majorité du Comité Régional.

Tout membre du Comité Régional ayant manqué sans excuse valable trois réunions consécutives de ce comité et du bureau(s'il appartient à celui-ci), se trouve en situation de perdre sa qualité de membre du Comité Régional.

En complément de l' article 10 des statuts du Comité Régional, la présidence avisera par courrier la personne des sanctions possibles à son égard. Les excuses qu'il peut présenter sont soumises au Conseil Administration au cours de la première réunion suivant l' envoi du courrier..

L'intéressé peut assister à cette réunion et se faire assister par le défenseur de son choix. La décision de le maintenir ou non dans sa fonction de membre du Conseil Administration est prise à la majorité des présents, à bulletin secret.

Rôle et mission du Comité Régional, devoirs et obligations

■ Président(e):

- Préside le Conseil Administration.
- Programme et fixe l'ordre du jour des réunions.
- Anime les réunions.

<p>Comité régional FSCF Bourgogne-Franche-Comté 20 Rue Mégevand – 25041 Besançon Cedex 03 81 25 28 12 comite-regional@fscf-bfc.fr www.fscf-bfc.fr</p>
--

<p>Marc LÉCHENNE Président 15 Grande Rue - Courcuire 70150 06 12 63 31 05 présidence@fscf-bfc.fr</p>
--

Règlement intérieur

Comité Régional Bourgogne-Franche-Comté

de la Fédération Sportive et Culturelle de France

- Recrute le personnel .
le personnel salarié du Comité Régional est placé sous l'autorité du Président.
- Gère les conflits internes et externes.
- Représente et garanti le Comité Régional lors de manifestations internes ou externes.
- Exerce un pouvoir financier.
- Est garant du respect du projet de développement fédéral et du projet associatif de la Fédération Sportive et Culturel de France en Bourgogne- Franche-Comté.
- Délègue des tâches.

Trésorier(e) et trésorier(e) adjoint

- Définit les objectifs des dépenses à engager pour réaliser le programme d'activité.
- Prépare le budget prévisionnel en accord avec les objectifs à court, moyen et long terme.
- Propose les objectifs à atteindre sur le plan des ressources.
- Émet des propositions concernant la gestion.
- Encaisse les cotisations versées par les membres.
- Fait le suivi des dépenses et classe les pièces justificatives y afférentes.
- Classe et archive les documents comptables.
- Sécurise les mouvements de fonds et les flux financiers : dépenses, remboursements de frais, investissements, salaires, etc.
- Gère le compte bancaire et joue le rôle d'interlocuteur auprès de la banque.
- Gère les relations financières en interne et avec les tiers.
- Produit et diffuse l'information financière.
- Participe à l'élaboration des dossiers de demande de subvention, notamment le budget prévu pour chaque activité.
- Établit les comptes annuels et le rapport financier
- Exécute les travaux hebdomadaires et/ou mensuels qui lui sont attribués (tenue d'un livre journal qui enregistre les dépenses et les recettes)
- Arrête les comptes pour l'Assemblée Générale Ordinaire (A.G.O)
- Présente pour approbation à l'Assemblée Générale, le compte de résultat, le bilan et le budget prévisionnel de la saison à venir.

Secrétaire général(e) et secrétaire adjoint(e)

- Gère la correspondance de l'association.
- Gère le fichier des adhérents.
- Transmet toutes les informations nécessaires au bon fonctionnement de l'association.
- Veille au respect des obligations statutaires.

Comité régional FSCF Bourgogne-Franche-Comté 20 Rue Mégevand – 25041 Besançon Cedex 03 81 25 28 12 comite-regional@fscf-bfc.fr www.fscf-bfc.fr
--

Marc LÉCHENNE Président 15 Grande Rue - Courcuire 70150 06 12 63 31 05 presidence@fscf-bfc.fr

Règlement intérieur

Comité Régional Bourgogne-Franche-Comté

de la Fédération Sportive et Culturelle de France

- gère les réunions du conseil d'administration, l'assemblée générale.
- Archive et classe tous les documents utiles à la vie de l'association.
- Traite tous les courriers: donne une réponse à toutes les demandes et doléances.
- Transmet à l'organisme compétent les courriers qui nécessitent une attention particulière.
- Liste tous les adhérents (nom, prénoms, coordonnées...).
- Rédige des notes d'information à destination des adhérents.
- Déclare à la préfecture la liste des membres du bureau ainsi que toute modification qui intervient dans la vie de l'association (transfert du siège social, changement de dirigeant...).
- Publie au journal officiel — dans les délais impartis — les modifications statutaires.
- Organise et planifie les réunions en accord avec la présidence : assemblée générale, conseil d'administration.
- Il informe tous les membres de la tenue d'une réunion dans un délai raisonnable (par courrier, par voie d'affichage ou par mail).
- Veille au respect du suivi de l'ordre du jour établi et du temps imparti à chaque point abordé.
- Tient à jour tous les registres de l'association.
- Rédige les comptes-rendus de réunion.
Le procès-verbal des séances est rédigé sous la responsabilité du Président, par le secrétaire de séance dans un délai raisonnable.
La diffusion est assurée à tous les membres du Comité Régional et aux personnes invitées à la réunion via les supports adaptés et consultables par tout un chacun.
Les procès-verbaux du Comité Régional contiennent les points importants discutés et les décisions prises qui en découlent.
Chaque membre peut exiger que son intervention figure au procès-verbal.
- Rédige les relevés des décisions qui seront diffusées lors de l' assemblée générale.

Mission des commissions d'activités:

Pour rappel les commissions d'activités ont délégation du Comité Régional et leur responsabilité est engagée dans leur prise de décision.

Pour la gestion, se référer au règlement interne aux commissions d'activités, voir annexe 1

<p>Comité régional FSCF Bourgogne-Franche-Comté 20 Rue Mégevand – 25041 Besançon Cedex 03 81 25 28 12 comite-regional@fscf-bfc.fr www.fscf-bfc.fr</p>	<p>Marc LÉCHENNE Président 15 Grande Rue - Courcuire 70150 06 12 63 31 05 présidence@fscf-bfc .fr</p>
---	---

Accès aux installations du Comité Régional

Le Bureau

Les bureaux du Comité Régional sont à disposition pour des rencontres et formations.

La réservation doit être faite via les outils partagé, avec dates et nom du responsable, pour planifier l'utilisation du bureau.

Au moins 15 jours à l'avance

Matériel :

La gestion du matériel mis à la disposition par le Comité Régional auprès des Comités Départementaux , commissions et associations est assuré par les permanents et /ou membres du bureau.

Pour la liste du matériel, voir l'annexe 2

Le matériel mis à la disposition des Comités Départementaux, commission et associations devra être utilisé à bon escient.

Il fait l'objet d'une demande au Comité Régional.

Il est prêté gratuitement, mais une caution sera demandée ainsi qu'une inscription sur le cahier de prêt ou sur le site internet afin de savoir où il se trouve et qui l'a emprunté.

Le matériel emprunté doit être rendu dans les 15 jours suivant le prêt.

Indemnités de remboursement et achats de matériels

Frais engagés :

Seuls les administrateurs et/ou membres élus du bureau, peuvent prétendre au remboursement des frais engagés dans le cadre de leur(s) fonction(s) et sur justificatif(s).

Sur demande et présentation de la convocation, le Comité Régional peut avancer les frais de transport pour les commissions techniques nationales.

Le tarif de remboursement :

- des nuitées est de 80€ pour la province et ???? pour Paris.
- des repas, 25€ régions et pour Paris ????.

Comité régional FSCF
Bourgogne-Franche-Comté
20 Rue Mégevand – 25041 Besançon Cedex
03 81 25 28 12 | comite-regional@fscf-bfc.fr
www.fscf-bfc.fr

Marc LÉCHENNE
Président
15 Grande Rue - Courcuire 70150
06 12 63 31 05
présidence@fscf-bfc.fr

Règlement intérieur

Comité Régional Bourgogne-Franche-Comté de la Fédération Sportive et Culturelle de France

- prévoir la possibilité d'abandon de ces remboursements pour en faire don à l'association en vue de la réduction d'impôt sur le revenu.

Achat de matériel :

Tout achat de matériel doit être motivé par une demande explicite et un devis.

Si accord du bureau, le remboursement sera effectué sur présentation d'un justificatif et d'une facture.

Démission – Exclusion – Décès d'un membre .

La démission :

Doit être adressée à la présidence par lettre recommandée. Elle n'a pas à être motivée par le membre démissionnaire.

L'exclusion d'un membre peut être prononcée par le Conseil d'administration, pour motif grave :

- condamnation pénale pour crime et délit.
- toute action de nature à porter préjudice, aux activités de l'association ou à sa réputation.
- tout atteinte à la dignité physique ou morale d'une personne.
- la non-participation aux activités du Comité Régional.
- absence non justifiée à une ou plusieurs assemblées générales.
- le non-respect des règles fixées dans les statuts et le règlement intérieur-).

En tout état de cause, l'intéressé doit être en mesure de présenter sa défense, préalablement à la décision d'exclusion.

Il est peut-être accompagné d'une personne de son choix affiliée à la Fédération Sportive et Culturelle de France.

La décision d'exclusion est adoptée par le Conseil d'Administration statuant à la majorité des deux tiers des membres présents à bulletin secret.

<p>Comité régional FSCF Bourgogne-Franche-Comté 20 Rue Mégevand – 25041 Besançon Cedex 03 81 25 28 12 comite-regional@fscf-bfc.fr www.fscf-bfc.fr</p>
--

<p>Marc LÉCHENNE Président 15 Grande Rue - Courcuire 70150 06 12 63 31 05 présidence@fscf-bfc.fr</p>
--



Règlement intérieur

Comité Régional Bourgogne-Franche-Comté de la Fédération Sportive et Culturelle de France

En cas de décès d'un membre :

Les héritiers ou les légataires ne peuvent prétendre à un quelconque maintien dans l'association.

Le présent règlement intérieur pourra être modifié par le conseil d'administration du Comité régional et validé par l'assemblée générale ordinaire à la majorité des membres votants, selon l'article 21 des statuts du Comité Régional.

Fait et rédigé à Besançon le 19 juillet 2025

**Comité régional FSCF
Bourgogne-Franche-Comté**
20 Rue Mégevand – 25041 Besançon Cedex
03 81 25 28 12 | comite-regional@fscf-bfc.fr
www.fscf-bfc.fr

Marc LÉCHENNE
Président
15 Grande Rue - Courcuire 70150
06 12 63 31 05
présidence@fscf-bfc.fr